



CODECOM
DU PAYS D'ÉTAIN

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 47
Présents et représentés : 33 Pouvoirs de vote : 4
Absents non représentés : 14

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le quatorze juin, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

Etaient présents :

M. ALEXANDRE Christian, M. BAZIN Alain, M. BOISSIERE Robert, M. BRIZION Daniel, M. CHALONS Michel, M. CHRISTOPHE Gérard, M. DEMMERLE Jacques, Mme DOURSTER Lucie, M. FASSE Michel, Mme FRIZON Marie Odile, M. GERARDY Philippe, M. HABLOT Emeric, Mme HUMBERT Jocelyne, Mme JOURDAN Nicole, M. LAHAYE Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. LETURC Michel, M. LIETZ Alain, M. MERMET Patrick, M. MITTAUX Jean Marie, M. NATALE Jean, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. PIERSON Jean Paul, M. ROBERT Bernard, Mme RONDEAU Elise, Mme SPENGLER Laurence, M. THOMAS Jean Claude, Mme ZANIN LOUIS Cassandre.

Etai(ent) excusé(s) :

M. ANDRIN Rémy, ayant donné pouvoir à M. BOISSIERE Robert
M. LAMINETTE Laurent ayant donné pouvoir à M. PICART Jean,
Mme LEPEZEL Christelle, ayant donné pouvoir à Mme LECLERC Marie Françoise
M. MINARIE Thierry, ayant donné pouvoir à M. BRIZION Daniel,

Mme BERTRAND Chantal, M. COLIN Jean Paul, M. DELAHAYE Norbert, Mme DELORME Adeline, Mme DEPARD Angélique, Mme DOBIN Bernadette, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. FRANIATTE Jean Paul, M. GAGNEUX Christian, M. GERARDIN Robert, M. LEONARD Robert, M. NAHANT Gérard, Mme PRADEL Emilie,

Le Conseil Communautaire désigne Mme ZANIN Louis Cassandre, conseiller communautaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

20h10 : le Président ouvre la séance

Mise à disposition des services techniques

n° 2017-050

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de valider la convention de mise à disposition des services techniques entre la Communauté de Communes du Pays d'Étain et les communes précisées ci-dessus,

PRECISE que le prix forfaitaire à la journée de la mise à disposition d'un agent technique intercommunal est maintenu à 167 €,

CONFIRME le prix de l'heure d'utilisation du tracteur-tondeuse à 14 €,

AUTORISE le Président à signer la Convention de mise à disposition des services techniques intercommunaux et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Décision modificative – Budget bâtiment n° 2 – Investissement – Restitution caution

n° 2017-051

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE de procéder à l'ouverture de crédit proposé,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Décision modificative – Budget général – Travaux rond-point d'Eix

n° 2017-052

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE de procéder aux ouvertures de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Modification du tableau des emplois

n° 2017-053

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 18.32 heures hebdomadaires
PROCEDE à la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires
PRECISE que la rémunération de l'agent sera basée sur le même échelon que l'échelon actuel, soit indice brut 362 indice majoré 336

Remboursement incendie gymnase Codecom

n° 2017-054

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
ACCEPTÉ le chèque n° 5879914 du 18/04/2017 d'un montant de 9 987.01 € en règlement de l'avance sur les dégradations causées au gymnase de la Codecom suite à l'incendie de bacs d'ordures ménagères,
DONNE tout pouvoir au Président pour signer toutes les pièces utiles.

**Création d'un pôle Entrepreneurial, avenue Prud'homme Havette à Etain –
Demande de subvention**

n° 2017-055

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE de valider le plan de financement prévisionnel actualisé concernant la demande de subvention au titre du FNADT,
AUTORISE le Président à déposer toute pièce complémentaire au dossier de demande de subvention FNADT et solliciter les financements complémentaires au titre du contrat de ruralité du Pays de Verdun, du GIP Objectif Meuse, du programme européen Leader,
DONNE mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

**Transfert des biens du Conservatoire du Pays d'Etain à la Communauté de
Communes du Pays d'Etain**

n° 2017-056

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire (Mme Spengler Laurence n'ayant pas pris part au vote), et à la majorité des membres moins une abstention,
ENTERINE le transfert des biens mobiliers du conservatoire du Pays d'Etain à la Communauté de Communes du Pays d'Etain à la date du 1^{er} septembre 2017,
VALIDE l'intégration des biens susmentionnés dans le patrimoine intercommunal,
AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires, le cas échéant à établir les actes administratifs afférents et à signer tout document relatif à cette cession gracieuse.

**Création d'une régie de recettes pour les activités du Conservatoire du Pays
d'Etain**

n° 2017-057

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire (Mme Spengler Laurence n'ayant pas pris part au vote), et à la majorité des membres moins une abstention,
AUTORISE le Président à créer la régie de recettes dans les conditions présentées ci-dessus,
PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2017,
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Transfert des personnels du Conservatoire du Pays d'Etain

n° 2017-058

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire (Mme Spengler Laurence n'ayant pas pris part au vote), et à la majorité des membres moins une abstention,
VALIDE la création des postes pré-cités nécessaires au bon fonctionnement du conservatoire ainsi que leurs conditions d'ouverture au 1^{er} septembre 2017,
VALIDE la modification du tableau des emplois induite,
DIT que ces postes pourront être pourvus par voie statutaire et par transfert automatique des contrats de

droit privé de l'association en C.D.D et C.D.I de droit public,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2017,

APPROUVE le protocole d'accord tel que proposé en annexe et **FIXE** son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2017,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Règlement intérieur du Conservatoire et organisation des cycles 2017 / 2018 n° 2017-059
--

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire (Mme Spengler Laurence n'ayant pas pris part au vote), et à la majorité des membres moins une abstention,

VALIDE le projet de règlement intérieur et d'organisation des cycles tels que présentés,

PRECISE que ces derniers feront l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des usagers et agents du service,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives, techniques nécessaires au bon fonctionnement du service culturel.

Conservatoire du Pays d'Etain : tarifications 2017 / 2018 n° 2017-060
--

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire (Mme Spengler Laurence n'ayant pas pris part au vote), et à la majorité des membres moins une abstention,

APPROUVE les différents tarifs, remises et modalités de fixation des prix de vente présentés ci-dessus,

AUTORISE le Président à les mettre en application à compter du 1^{er} septembre 2017,

DONNE tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer tout tarif nécessaire au bon fonctionnement de l'activité du conservatoire du Pays d'Etain,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h10

Etain, le 22 juin 2017

Le Président,


Philippe GERARDY